



REGLEMENT DU CONCOURS « Une maison pour ma planète »

Art 1 : L'association « **Une idée de génie** », association loi 1901, (enregistrée sous le n° 0744004610) a pour mission d'aider les enfants à grandir en impliquant dans ses différentes actions des enfants, des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Art 2 : L'association « **Une idée de génie** », organise le concours « **Une maison pour ma planète** » en partenariat avec ses partenaires

Art 3 : Ce concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 18 ans, du 12 novembre 2012 au 18 mars 2013.

Art 4 : L'épreuve consiste à proposer une œuvre individuelle ou collective (dessin, peinture, sculpture) portant sur le thème :

« **Une maison pour ma planète** »

Art 5 : Chaque participant a toute liberté pour concevoir son œuvre. Chaque œuvre devra être accompagnée d'un texte justificatif des choix réalisés.

Art 6 : Chaque œuvre portera indication des nom, prénom, âge, adresse de l'enfant, téléphone, et la signature des parents (ou du tuteur légal) pour accord de participation.

L'ajout du cachet de l'école, collège ou lycée (classe de l'enfant, nom et adresse de l'établissement scolaire) permettra à son établissement de gagner aussi des cadeaux.

Art 7 : Chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois et donc ne proposer qu'une seule œuvre comme définie aux articles précédents.

Art 8 : Un jury composé d'enseignants, de professionnels et bénévoles de l'association sera chargé d'étudier les œuvres et désignera les gagnants.

Art 9 : Les critères de sélection seront l'adéquation avec le thème proposé : originalité, imagination et qualité de la production réalisée (matériaux, esthétique, explications)

Art 10 : Un classement sera effectué par âge : cycle 1, cycle 2, cycle 3, collège et lycée.

Art 11 : Le jury est souverain en ce qui concerne la sélection des gagnants.

Art 12 : Tous les gagnants seront informés par courrier.

Art 13 : Les gagnants et leurs établissements scolaires se verront attribuer des lots pour une valeur globale de plus de 2500 €.

Art 14 : Pour participer, les enfants doivent adresser leur œuvre à « **Une Idée de Génie !** » BP 105 - 74501 EVIAN LES BAINS CEDEX avant le 18/03/2013.

Art 15 : Les gagnants et leurs parents (ou tuteurs) autorisent l'association « Une idée de génie » à utiliser leur œuvres et leurs noms pour communiquer sans que cette utilisation puisse ouvrir des droits autres que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément au bénéfice des lots qui leur sont destinés.

Art 16 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 17 : « Une idée de génie » se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours « **Une maison pour ma planète** » si les circonstances l'exigent.

Art 18 : Le présent règlement est déposé à l'association et adressé sur demande à l'adresse contact@une-idee-de-genie.fr . Il peut être consulté sur le site www.contact@une-idee-de-genie.fr ou le site www.az-loisirs.com